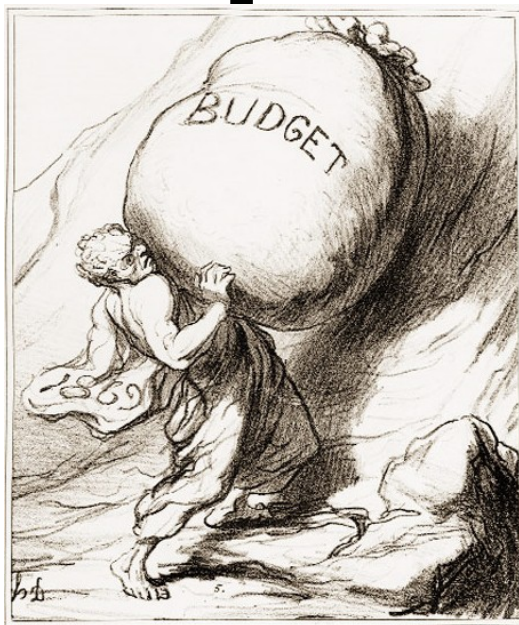




L'arbitraire recule (un peu) ? Le PPCR pressure...



Comme Sisyphé,
lithographie
d'Honoré Daumier,
publiée dans
Le Charivari
le 25 février 1869.

Cette Commission Administrative Paritaire Centrale (CAPC) fut difficile.

D'abord par notre peine lors de l'hommage rendu à nos deux collègues récemment disparues.

Ensuite par l'âpreté des échanges lors de l'examen d'une non-titularisation. Car, parmi les documents de travail, la *fiche technique* (présentant le dossier) était malheureusement quasi entièrement à charge. Afin de rééquilibrer le traitement du dossier, il nous a fallu mettre un certain nombre de sujets organisationnels « sur la table ». Ainsi du fonctionnement « clanique » instauré par le chef de service, où toute personne ne présentant pas les réactions attendues, pour ne pas dire les traits requis (...), est ostracisée. (Dys)fonctionnement ayant déjà engendré mutation en catastrophe... voire démission de la Douane pour d'autres (ex)collègues à bout !

À la proposition initiale de licenciement, la parité syndicale a unanimement souhaité une affectation sur un poste vacant depuis plusieurs semestres. Suite à vote à bulletin secret demandé par SOLIDAIRES, la proposition de licenciement s'est soldée par le même nombre de voix (8 Pour – 8 Contre). La décision finale appartiendra donc au Directeur Général (*détails en page 3*).

Enfin par « l'escroquerie » du protocole *Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR)*, signé par la CFDT, la CFTC, la CGC et l'UNSA). Certes théoriquement les conditions d'accès au tableau d'avancement (TA) au grade d'ACP2 sont plus « favorables », mais il y a une chute du taux de promotion, qui est divisé par 2 (*détails en pages 4 à 6*) ! Ce que nous analysions déjà l'an passé¹ est confirmé, sans compter que les indices majorés (IM) annoncés pour 2018 n'ont pas été respectés...

Heureusement que la CAPC s'est achevée sur une **note positive pour la grande majorité des recours** (*détails en page 7*)...

Sommaire	
Résumé	p1
Introduction	p2
I – Approbation PV	p2
II – Titularisation	pp 2-3
III – Intégration	p4
IV – Détachement	p4
V – TA ACP2	pp 4-6
VI – Recours en évaluation	p7
VII – Questions diverses	p7
Lexique	p7

1 Voir compte-rendu de ladite CAPC ici : <http://www.solidaires-douanes.org/CAPC-no6-du-23-05-17-TA-ACP2-et-ACPI>



L'arbitraire recule (un peu) ? Le PPCR pressure...

Introduction

La séance a débuté avec une pensée pour nos deux collègues récemment décédées (l'une rédactrice au bureau A2, l'autre contrôleuse à la brigade de Vatry), l'assemblée a observé une minute de silence.

A) Présents



Présidence : La commission était présidée par M. Decanter, chef du bureau A2.



Syndicats :
les 5 organisations syndicales (OS) représentatives étaient présentes :
CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO.



B) Préalable

CGT (déclaration) : nécessaire mobilisation contre la remise en cause par le gouvernement des missions d'intérêt général.



C) Secrétariat adjoint

(= pour vérification, désigné parmi les syndicats) : CGT



I – Approbation de Procès-Verbaux



Vote : POUR unanime : parités administrative et syndicale (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO). Pas de difficultés.



II – Titularisation des AC et ACP2 (217 agents)



A) Agents de Constatation (AC) (22 agents)



a) Présentation

22 titularisations au total :

- 1 pour un emploi de Technicien des Systèmes d'Info^{ion} (TSI),
- 1 au titre de la spécialité mécanicien automobile,
- 20 en opérations commerciales, pour des emplois relevant du Service National Douanier de la Fiscalité Routière (SNDFR) de Metz.



b) Vote

POUR unanime :

- parité administrative,
- et parité syndicale (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO).

B) Agents de Constatation Principaux de 2^{ème} classe (ACP2)

1^o Propositions de titularisation (192 agents)

a) Présentation

4 titularisations pour la 2^{ème} session 2016 (nomination au 30/05/2016).

188 titularisations pour la 3^{ème} session (nomination au 13/03/2017) :

- | | |
|--|---|
| - Antilles-Guyane : 13 | - Mayotte : 1 |
| - Auvergne Rhône Alpes : 29 | - Normandie : 5 |
| - Bourgogne – Franche-Comté
– Centre-Val de Loire : 4 | - Nouvelle-Aquitaine : 9 |
| - Bretagne – Pays-de-la-Loire : 1 | - Nouvelle-Calédonie : 3 |
| - DNRFP : 1 | - Occitanie : 11 |
| - Grand-Est : 45 | - Paris-Aéroports : 2 |
| - Hauts-de-France : 41 | - Polynésie-Française : 1 |
| - Île-de-France: 14 | - Provence-Alpes-Côte-d'Azur
– Corse : 8 |

b) Commentaires

Pour les agents dont la titularisation a été repoussée au delà de 36 jours pour raisons médicales, l'effet rétroactif n'a pu être appliqué.

Ces agents voient donc leur titularisation repoussée en fonction du nombre de jours de « congé » maladie ordinaire (CMO) au delà du seuil de 36.

c) Vote

POUR unanime :

- parité administrative
- et parité syndicale.

2^o Reports de titularisation (2 agents)

a) Présentation

2 reports de 6 mois de stage pratique. Sur ce point SOLIDAIRES a évoqué la difficulté accrue d'adaptation au niveau des BSI, et observé que les agents les moins bien classés se retrouvaient souvent dans les unités les plus difficiles (les difficultés d'adaptation à une région pouvant s'ajouter aux difficultés d'adaptation professionnelle).

SOLIDAIRES a également souligné que les restrictions d'effectifs étaient préjudiciables aux stagiaires, ces derniers étant plus directement sollicités et attendus sur le plan opérationnel, dès leurs 1^{ers} pas sur le terrain.

b) Vote

POUR unanime :

parités administrative et syndicale.

3^o Proposition de licenciement (1 agent)

a) Présentation

Le dossier a fait l'objet de débats animés.

Les organisations syndicales dans leur majorité se sont indignées de certains événements vécus par cet agent au sein de sa première unité d'affectation, et ont été consternées que de tels agissements puissent se (re)produire.

b) Échanges

Par ailleurs, il est ressorti également que cet agent avait été évalué sur une durée de prolongation de stage bien plus courte que celle indiquée sur le papier (problème assez récurrent, et préjudiciable aux agents).

c) Vote

La parité syndicale a proposé unanimement un **déplacement sur un poste vacant** requérant une qualification dont l'agent dispose, jusqu'au terme de sa période de stage pratique.

Pour que chaque partie puisse voter la proposition en son âme et conscience, SOLIDAIRES a demandé un **vote à bulletin secret**. Vote soldé par un partage des voix : 8 voix Pour et 8 voix Contre.

La décision finale appartiendra donc à M. le Directeur Général.



III – Demande d'intégration en Douane (1 agent)



a) Présentation : 1 demande.
Le président propose l'intégration de la personne.



b) Vote : POUR unanime.
Demande d'intégration acceptée.



IV – Demandes de détachement en Douane (4 agents)



a) Présentation : 4 demandes.
Le président propose l'acceptation.



b) Vote : POUR unanime.
Demandes acceptées.



V – Tableau d'Avancement d'AC à ACP2 (TA ACP2)



A) Rappel des conditions et critères (décret n°2016-1084 du 3 août 2016)

Avant PPCR		Post PPCR : depuis le 01/01/2017		Autres critères de l'administration ces dernières années	
Type de TA	Conditions statutaires	Type de TA	Conditions statutaires	Critères « utiles » (= repêchage sur âge)	évaluation ou discipline
TA AC1 (d'AC2 à AC1)	au 31/12 de l'année du TA : être AC2 au 5 ^{ème} éch. avec 5 ans de services *	Néant (TA disparu : les nouveaux stagiaires sont recrutés directement au grade d'ACP2)		Néant	exclusion des agents ayant : - une mention d'alerte ou une cadence ralentie lors de l'année n-1 - une sanction disciplinaire non amnistiée et d'une certaine gravité (effet de 3 ans pour le 1 ^{er} groupe, 10 ans au delà du 1 ^{er} groupe).
TA ACP2 (d'AC1 à ACP2)	au 31/12 de l'année du TA : être AC1 au 5 ^{ème} éch. avec 6 ans de services *	TA ACP2 (d'AC à ACP2)	au 31/12 de l'année du TA : AC 5 ^{ème} éch. et 5 ans en AC **	agents ≥ 53 ans au 31/12 de l'année du TA	



* suite aux groupes de travail des 26 février 2012 et 23 avril 2013, les critères d'établissement des listes de vocation aux tableaux d'avancement de la catégorie C ont été modifiés. Il doit en effet être maintenant retenu, dans l'ancienneté des agents ayant vocation, la durée de tous les services publics, y compris les périodes d'interruption de service, effectuée par ceux-ci.



** ou grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de la catégorie C, ou grade équivalent, si le corps ou cadre d'emploi est situé dans une échelle de rémunération différente, ou n'est pas classé dans la catégorie C). La durée de tous les services publics étant désormais retenue, y compris périodes d'interruption. Seuls les services en catégorie C ou équivalents sont comptabilisés, ne sont pas retenus au titre des services effectifs ceux des militaires, des contractuels, ni ceux des catégories A et B.



B) Les statistiques

Statut des agents	TA ACP2 (d'AC à ACP2)	Observations
Promouvables = ayant vocation	48	durée moyenne de services de 7 ans et 10 mois
Exclus pour motifs disciplinaires / d'insuffisance prof. ^{elle} - propositions initiales de la haute administration - réintégrations dans le TA suite à interventions syndicales	3 3 0	Le retrait du 11 ^{ème} a été âprement débattu, l'administration retenant le fait que cet agent n'avait pas exercé ses fonctions en 2017.
Promus	8 (les 8 premiers)	Deux autres agents, pas en position d'être promus, ont été écartés également, suite à sanction du 1 ^{er} groupe.
Liste complémentaire (LC)	3 (les 9 ^e , 10 ^e , 12 ^e)	



C) Le vote

POUR :
parité administrative.

CONTRE : parité syndicale
(CGT, CFDT, SOLIDAIRES,
SNCD-FO, UNSA).

Explications : La parité syndicale a donc voté unanimement contre ce tableau d'avancement, partageant (outre les motifs de vote propres à chaque organisation syndicale), l'idée que le retrait de l'agent en position d'être inscrit en liste complémentaire (LC) apparaissait comme abusif. Ce dernier n'ayant pas fait preuve d'insuffisance professionnelle, et ne se trouvant pas sous le coup d'une sanction administrative.



D) Commentaires

Érosion de la rémunération

Concernant la grille de rémunération C1², correspondant au grade d'AC, SOLIDAIRES a évoqué la très lente progression de cette dernière.

À ce jour le changement d'échelon entre le 1^{er} et le 6^{ème}, ne font gagner qu'un point d'indice majoré, soit un gain de 4,68 € mensuels depuis février 2017, ce qui ne représente qu'un gain de l'ordre d'une 20^{ème} d'euros sur 10 ans.

Si on tient compte du fait que la valeur du point d'indice n'est pas indexée sur l'inflation, et que ce dernier est régulièrement gelé sur de longues périodes, on peut considérer que le niveau de vie d'un agent au grade d'AC régresse au fil des années.

Taux de promotion divisé par 2

On observe un taux de promotion nettement à la baisse en 2018 (8 pour 48 vocations, soit 16,67 %) par rapport à 2017 (11 promus sur 36 vocations, soit 30,55 %).

Si pour 2017, le taux de promotion avait été maintenu à un niveau légèrement inférieur à celui des années précédentes (probablement pour mieux faire passer la réforme PPCR), nous observons que celui-ci s'effondre dès 2018.

Dès lors la mise en avant de conditions d'accès au tableau d'avancement « plus favorables » (5^{ème} échelon et 6 ans dans le grade avant la réforme, contre 5^{ème} échelon et 5 ans dans le grade ou équivalent après), apparaissent comme une supercherie.

PPCR : avancée théorique, recul effectif

SOLIDAIRES est également revenu sur le malaise et le sentiment de déconsidération de l'expérience douanière ressentis par les agents, du fait des nouvelles conditions de promotion au grade d'ACPI par tableau d'avancement, qui dissocient le grade de l'expérience métier.

Si on ajoute à cela le coup de balai sur l'ancienneté, lors de la fusion des grades d'AC1 et d'ACP2, on comprend le sentiment de vexation que peuvent ressentir certains agents.



E) Comment s'effectuent les promotions ?

Chaque année, les classements (SIGRID jusqu'à l'an dernier, SIRHIUS désormais) des agents ayant vocation au niveau des DI, sont présentés en CAPL, suite à quoi un classement national est présenté en CAPC.

La « haute » administration annonce ensuite le nombre d'agents « promouvables » au sein de cette liste. Les promotions suivent un ordre linéaire à partir du 1^{er} de la liste (généralement classé en liste complémentaire l'année précédente).

Un certain nombre d'agents (ayant fait preuve d'insuffisance professionnelle, ou sous le coup d'une sanction disciplinaire ❶) sont écartés par la « haute » administration. Les OS interviennent sur x dossiers écartés. La « haute » administration décide ou pas d'en tenir compte.

Un certain nombre d'agents, sont repêchés plus bas dans le classement, en raison du critère d'âge ❷ (53 ans pour le TA en ACP2).

Exemple du TA en ACP2 2018

1°) Une liste de 11 agents (les 1^{ers} parmi les vocations) est considérée promouvable.

2°) L'administration propose d'écartier 3 dossiers. Aucun d'entre eux n'est réintégré suite à intervention syndicale. Sont donc écartés 3 agents pour un des motifs précédemment évoqués, on reste à 11 promouvables.

3°) Aucun agent ne remplissant le critère d'âge, on reste à 8 promotions + 3 LC.

❶ Effet de 3 ans pour une sanction de premier groupe, et 10 ans au delà.

❷ Cette règle de gestion est actuellement remise en cause au motif qu'elle présenterait un caractère discriminatoire. SOLIDAIRES a fait part de son attachement à ce qu'elle demeure, afin de permettre aux agents de partir à la retraite dans de meilleures conditions. Dans la mesure où chaque agent est amené à en bénéficier, dès qu'il aura atteint l'âge requis, nous estimons qu'elle ne comporte aucun caractère discriminatoire.

2 C1 signifie au niveau Fonction Publique 1^{er} grade de la catégorie C en partant du début de carrière. Et non Contrôleur 1^{ère} classe !



V – Tableau d'Avancement d'AC à ACP2 (TA ACP2)



F) L'évolution pluriannuelle des promus-promouvables

Avant PPCR						Post PPCR : depuis le 01/01/2017				Évolution			
Type de TA	Statut des agents	2013	2014	2015	2016	Type de TA	Statut des agents	2017	2018	2013-17	2016-17	2013-18	2016-18
TA AC1 (d'AC2 à AC1)	promouvables	12	10	18	24	Néant (TA disparu : les nouveaux stagiaires sont recrutés directement au grade d'ACP2)	promouvables	0	0	-100%	-100%	-100%	-100%
	écartés	0	1	0	0		écartés	0	0	=	=	=	=
	promus	12	9	8	3		promus	0	0	-100%	-100%	-100%	-100%
	% ^{age} promus / promouvables	100%	90%	44,44%	12,5%		% ^{age} promus / promouvables	0	0	-100% (-100 pts)	-100% (-12,5 pts)	-100% (-100 pts)	-100% (-12,5 pts)
TA ACP2 (d'AC1 à ACP2)	promouvables	770	444	400	377 + 5 CEAPF	TA ACP2 (d'AC à ACP2)	promouvables	36	48	-95,32%	-90,58%	-93,77%	-87,43%
	écartés	6	4	7	8 + 1 démission		écartés	0	3	-100%	-100%	-50%	-66,67%
	promus	385	177	152	129 + 2 CEAPF		promus	11	8	-97,14%	-91,6%	-97,92%	-93,89%
	% ^{age} promus / promouvables	50%	39,86%	38%	34,29%		% ^{age} promus / promouvables	30,55%	16,67%	-38,9% (-19,45 pts)	-10,91% (-3,74 pts)	-66,66% (-33,33 pts)	-51,39% (-17,62 pts)
TA ACP1 (d'ACP2 à ACP1)	promouvables	510	393	372	326 + 15 CEAPF	TA ACP1 (d'ACP2 à ACP1)	promouvables	1171	<i>Statistiques inconnues à ce jour.</i> <i>Le TA ACP1 2018 se tiendra en effet seulement au 2^{ème} sem. 2018</i>	+129,61%	+243,4%	<i>Statistiques inconnues à ce jour.</i> <i>Le TA ACP1 2018 se tiendra en effet seulement au 2^{ème} semestre 2018</i>	
	écartés	13	4	3	2		écartés	10		-23,08%	+400%		
	promus	168	106	96	75 + 6 CEAPF		promus	291		+73,21%	+259,26%		
	% ^{age} promus / promouvables	32,94%	26,97%	25,81%	23,75%		% ^{age} promus / promouvables	24,85%		-24,56% (-8,09 pts)	+4,63% (+1,1 pt)		
Total cat. C	promouvables	1292	847	790	727 + 21 CEAPF	Total cat. C	promouvables	1207	-6,58%	+61,36%			
	écartés	19	9	10	10 + 1 démission		écartés	10	-47,37%	-9,09%			
	promus	565	292	256	207 + 8 CEAPF		promus	302	-46,55%	+40,47%			
	% ^{age} promus / promouvables	43,73%	34,47%	32,41%	28,74%		% ^{age} promus / promouvables	25,02%	-42,79% (-18,71 pts)	-12,94% (-3,72 pts)			

Légende

- **promouvables** = agents ayant vocation (= ayant l'ancienneté requise mais pas automatiquement promus du fait du quota budgétaire de promotions).
- **écartés** = non proposés par les différentes CAPL (pour motif disciplinaire).
- **promus** (= proposés par les différentes CAPL = retenus).

VI – Recours en évaluation



A) Statistiques et résultats

Année du CREP	Grade	Nombre de recours	Résultat	
			accepté(s)	rejeté(s)
2016	AC	1, sur cadence	0	1
	ACP1	2, sur cadence	1 (1 mois distribué)	1
2017	ACP2	15 (13 sur cadence + 2 recours mixtes [sur phraséologie et cadence])	14 (2 mixtes + 12 sur cadence) a) phraséologie : 2 → 1 acceptation + 1 acceptation/rejet partiel b) cadence : 14 (dont 2 mixtes) avec 22 mois distribués → 6 x 1 mois distribué (4 dossiers sont passés de 0 à 1 mois, 2 dossiers sont passés de 1 à 2 mois) → 8 x 2 mois distribués (5 dossiers sont passés de 0 à 2 mois, 3 dossiers sont passés de 1 à 3 mois)	1
	ACP1	13	leur examen est remis à la séance du 11 septembre 2018.	



B) Reliquat de mois : Il restait un reliquat de 89 mois en début de séance. Il en reste 66 à l'issue de l'examen de ces premiers recours.

VII – Questions diverses

Emplois réservés

L'examen des titularisations « hors concours » a donné lieu à un débat sur les emplois réservés et la reconversion des militaires. SOLIDAIRES a posé la question des provenances qui apparaissaient comme peu diversifiées au niveau des régiments. Nous avons en effet été interpellés sur ce sujet par un certain nombre de collègues, notamment issus du ministère de la Défense.

Recrutement sans concours

Au delà de ce point particulier, le recrutement sans concours devient un réel sujet de préoccupation puisqu'il représente cette année, tous modes confondus, plus d'un tiers des nouvelles recrues de catégorie C.



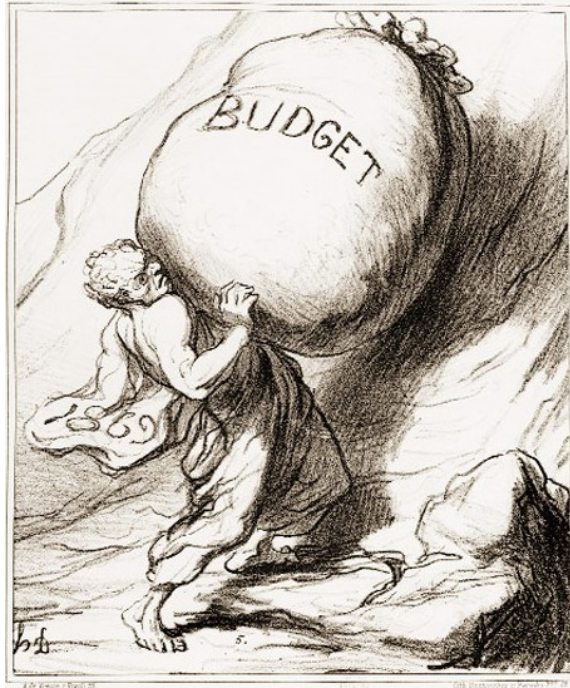
Lexique

Sigle	Définition	Sigle	Définition
AC / AC1 / AC2	Agent de constatation / de 1 ^{ère} / 2 ^{ème} classe	NPPV	Ne Prend pas Part au Vote
ACP1 / ACP2	Agent de constatation principal de 1 ^{ère} / 2 ^{ème} classe	PPCR	Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations
CAPC / CAPL	Commission Administrative Paritaire Centrale / Locale		
CEAPF	Corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie Française	SIGRID	Système d'Information pour une Gestion Rationnelle Interne des Douanes
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail	SNCD-FO	Syndicat National des Cadres des Douanes – Force Ouvrière
CGT	Confédération Générale du Travail	TA	Tableau Avancement
DI	Direction Interrégionale	UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes



SOLIDAIRES Douanes était représenté par **Yannick DEVERGNAS (titulaire)** et **Jonathan PEZZETTA (expert)**. Pour toute question, n'hésitez pas à les contacter.

L'arbitraire recule (un peu) ? Le PPCR pressure...



DOUANES
Solidaires

Adresse : 93 bis rue de Montreuil (boîte 56)
75011 PARIS

Courriel : contact@solidaires-douanes.org

Web : solidaires-douanes.org

Tél : 01 73 73 12 50